



PROCÈS-VERBAL DU 7 OCTOBRE 2016

SÉANCE ORDINAIRE

1. PRÉSENCES ET QUORUM

PRÉSENTS:

**M. Bruno Roy
Mme Nancy Pineault
M. Rodrigue Ouellet
M. Pierre Gosselin**

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 16-157** Tout en laissant le point varia ouvert,
Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Bruno Roy
et unanimement résolu:
QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2016

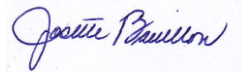
- 16-158** Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement :
QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre
2016.

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

- 16-159** Il est proposé par monsieur Pierre Gosselin, appuyé par monsieur Bruno Roy et résolu unanimement :
QUE les membres du Conseil municipal approuvent et autorisent le paiement des comptes du mois de septembre au montant de **86 385.08 \$**.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée secrétaire-trésorière certifie par le présent certificat qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice 2016 de la municipalité pour effectuer le paiement des comptes du mois.



Josette Bouillon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- L'état des revenus et des dépenses du mois de septembre 2016
- Rapport des heures effectuées par les employés
- Rapport du service de l'urbanisme, permis et certificat (août et septembre)
- **L'inspecteur en urbanisme transmet le dossier d'infraction du lot 4 987 555 du cadastre du Québec au Conseil afin que celui-ci en détermine la suite.**

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, DE DON ET DE COMMANDITE

Société d'horticulture SCG

- 16-160** Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu :
QUE le Conseil municipal autorise une aide financière de 920\$ à la Société d'horticulture de Saint-Charles-Garnier, représentant l'achat de fleurs pour les paniers suspendus, pour la saison estivale 2016.

Comité de développement Val-Garnier

- 16-161** Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu :
QUE le Conseil municipal autorise l'utilisation gratuite de la salle municipale au Comité de développement Val-Garnier, le 5 novembre prochain, pour une soirée licenciée.

Si consommation de boissons alcoolisées, un permis de réunion devra être demandé à la régie des alcools des courses et des jeux (RACJ).

Si musique et ou musique avec danse, un droit devra être payé pour la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN), selon le tarif en vigueur.

Fondation de l'école Le Mistral

16-162 Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par monsieur Pierre Gosselin
et unanimement résolu :

QUE le Conseil municipal autorise une commandite de 25\$ à la Fondation de l'école Le Mistral pour défrayer une partie des coûts de production de l'album des finissants.

L'Unité Domrémy de Mont-Joli-Moisson Mitis

16-163 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Pierre Gosselin
et unanimement résolu :

QUE le Conseil municipal autorise un don de 25\$ à l'Unité Domrémy de Mont-Joli-Moisson Mitis pour les paniers de Noël 2016.

DÉPÔT D'UN CURRILUM VITAE / MONSIEUR NATHAN PARENT

16-164 Il est proposé par monsieur Pierre Gosselin,
appuyé par monsieur Bruno Roy
et unanimement résolu :

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de services de monsieur Nathan Parent pour un emploi à temps plein en tant que manœuvre et ou chauffeur.

QUE la candidature soit déposée dans la banque de noms.

**SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
PRÉAVIS DE VÉRIFICATION MÉCANIQUE**

16-165 Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Steeve Michaud, chauffeur à faire effectuer la vérification mécanique pour les camions: Inter, Western Star et incendie, au Centre du camion Denis, avant le 30 novembre 2016.

VOCATION DE LA ROUTE DU PORTAGE / M. SERGE DUFOUR

16-166 Dépôt d'une correspondance de monsieur Serge Dufour, propriétaire d'une érablière dont son entreprise est située à proximité de la route du Portage, demande à la municipalité de faire des démarches auprès du Ministère des Transports afin de modifier la vocation de la route du Portage pour une route « verbalisée » plutôt qu'une route « accès aux ressources ».

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par madame Nancy Pineault
et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal ne voit pas d'intérêt pour la municipalité à acquérir cette route.

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports :

- n'a pas de programme de subvention pour cette route
- entretien déjà cette route en période estivale
- peut autoriser une municipalité ou une entreprise privée à ouvrir ledit chemin en saison hivernale

LOCATION DE LA SALLE MUNICIPALE / MME KATHY PROULX

16-167 Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise madame Kathy Proulx à louer la salle municipale, le 29 juillet 2017 pour une rencontre familiale.

Si consommation de boissons alcoolisées, un permis de réunion devra être demandé à la régie des alcools des courses et des jeux (RACJ).

Si musique et ou musique avec danse, un droit devra être payé pour la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN), selon le tarif en vigueur.

LOCATION : 100.00\$

LAMPES DE RUES USAGÉES

16-168 Il est proposé par monsieur Pierre Gosselin,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement :

QUE le conseil met en vente les 28 lumières de rues usagées.
À inscrire dans le journal « Le Charlois »

**OFFRE DE SERVICES / S. LAVOIE CPA INC. / SOCIÉTÉ DE COMPTABLE
PROFESSIONNEL AGRÉÉ**

M. Serge Lavoie, CPA, auditeur, CGA offre des services pour des services d'audit et de comptabilité.

6. MRC DE LA MITIS

Compte-rendu de monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire sur la dernière séance du Conseil des maires.

**MANDAT DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE
DOSSIER DU LOT 4 987 628 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

16-169 **CONSIDÉRANT QUE** la classe d'usage « COMMERCE XIV – Service de transport et d'entreposage » n'est pas autorisée dans la zone 31 AGF (zone agro forestière);

CONSIDÉRANT QU'une entreprise de transport par autobus est en opération sur le lot 4 987 628 du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cet usage sur le lot 4 987 628 du Cadastre du Québec est prohibé;

CONSIDÉRANT QU'un avis d'infraction a été délivré au propriétaire du lot 4 987 628 du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal s'est réuni pour discuter de ce dossier et que l'ensemble des membres sont d'avis que cette entreprise est importante pour l'emploi et l'économie de Saint-Charles-Garnier.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Pierre Gosselin, appuyé de monsieur Bruno Roy et résolu unanimement que le Conseil municipal de Saint-Charles-Garnier :

- Confie le mandat de modification réglementaire à M. Paul Gingras de la MRC de La Mitis afin de préparer les documents nécessaires pour que soit autorisé l'usage « 4929 – Autres services pour le transport » dans la zone 31 AGF.
- Demande à M. Paul Gingras d'informer le Conseil municipal, par écrit sous forme de lettre, advenant le cas que cette modification ne soit pas possible en expliquant les raisons. Si tel est le cas, le Conseil aimerait recevoir la réponse avant le 4 novembre 2016, date de la prochaine séance du Conseil.

7. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 219 ET REMPLACANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 202

16-170 Il est proposé par monsieur Pierre Gosselin,
appuyé par monsieur Bruno Roy
et résolu unanimement :

QUE le règlement numéro 219 remplaçant le règlement numéro 202 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux afin d'y intégrer les dispositions du nouvel article 7.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, est adopté.

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 220 ET REMPLACANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 196

16-171 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Pierre Gosselin
et résolu unanimement :

QUE le règlement numéro 220 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et remplaçant le règlement numéro 196 afin d'y intégrer les dispositions du nouvel article 7.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, est adopté.

10. NOMMER UN VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR LES TROIS (3) PROCHAINES ANNÉES

16-172 **CONSIDÉRANT QUE** l'article 966 du Code municipal impose la nomination d'un vérificateur externe;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité demanda des soumissions auprès de trois firmes comptables concernant la vérification des états financiers et la présentation du rapport financier pour les années 2016, 2017 et 2018, ainsi que les redditions de comptes demandées par le MAMOT, le MTQ et RECYC-QUÉBEC pour la même période;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, la soumission de la firme Raymond Chabot Grant Thornton est la plus basse soumission conforme;

Il est proposé par monsieur Pierre Gosselin, appuyé par monsieur Bruno Roy et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Charles-Garnier nomme la firme Raymond Chabot Grant Thornton en tant que vérificateur comptable pour les trois prochaines années financières pour un montant de :

2016 : 6 200\$ + taxes

2017 : 6 300\$ + taxes

2018 : 6 400\$ + taxes

Ce prix comprend :

- ❖ Audit des opérations, des comptes, des registres comptables et des états financiers, du taux global de taxation et des redditions de comptes demandées par la MAMOT, le MTQ et RECYC-QUÉBEC de la municipalité pour l'exercice;
- ❖ Préparation des états financiers pour l'exercice, avec le rapport de l'auditeur;
- ❖ Préparation des rapports de l'auditeur relativement aux redditions de comptes demandées par le MAMOT, le MTQ et RECYC-QUÉBEC;
- ❖ Préparation du rapport financier annuel sur le portail du bureau municipal tel qu'exigé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- ❖ Présentation des états financiers à la séance du Conseil municipal.

11. MODIFICATION DE LA GRILLE DES SALAIRES POUR LE POSTE MANŒUVRE

- 16-173** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet appuyé par monsieur Bruno Roy et résolu à la majorité:
QUE le Conseil municipal modifie la grille des salaires concernant la rémunération du manœuvre.
Monsieur le maire demande le vote
POUR : 3
CONTRE : 1

12. ENGAGEMENT D'UN MANŒUVRE À TEMPS PARTIEL

- 16-174** Il est proposé par madame Nancy Pineault appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu à la majorité:
QUE monsieur Roberto Fortin soit engagé en tant que manœuvre à temps partiel. Son salaire est fixé selon la grille des salaires adoptée par le Conseil municipal.
Monsieur le maire demande le vote
POUR : 3
CONTRE : 1
Travaux à exécuter : Débroussaillage aux accotements de la route du Portage, pose de balises avec M. Steeve Michaud et entreposer le mobilier urbain du Parc Placide-Roy.

13. CONTRATS YVAN PLANTE-MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET

ORGANIQUES

- 16-175** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet appuyé par monsieur Pierre Gosselin et résolu unanimement
QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier renouvelle les contrats de monsieur Yvan Plante pour la collecte et le transport des matières résiduelles, des matières recyclables et des matières organiques pour l'année 2017.

Matières résiduelles : 390\$ plus taxes par collecte pour 26 collectes
Matières recyclables : 385\$ plus taxes par collecte pour 26 collectes
Matières organiques : 390\$ plus taxes par collecte pour 9 collectes

Les collectes se feront à tous les mercredis.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité lesdits contrats.

14. ADOPTION DU CALENDRIER DES COLLECTES 2017

- 16-176** Il est proposé par monsieur Pierre Gosselin, appuyé par monsieur Bruno Roy et résolu unanimement :
QUE le conseil approuve le calendrier des collectes des matières résiduelles, recyclables et organiques pour l'année 2017.

15. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2017

- 16-177** Comme l'exige l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil municipal établi, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Pierre Gosselin et résolu unanimement que les séances ordinaires du conseil municipal, pour l'année 2017, se tiendront les premiers **VENDREDIS** de chaque mois, sauf mention contraire, et elles débiteront à **19h00**.

Vendredi 13 janvier
Vendredi 3 février
Vendredi 3 mars
Vendredi 7 avril
Vendredi 5 mai
Vendredi 2 juin

Vendredi 7 juillet
Vendredi 4 août
Vendredi 1^{er} septembre
Vendredi 6 octobre
Vendredi 3 novembre
Vendredi 1^{er} décembre

16. DOSSIERS DES ÉLUS

17. VARIA

1. PROJET DE TOITURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Divers travaux à la structure des chevrons

16-178

Il est proposé par monsieur Pierre Gosselin,
appuyé par monsieur Bruno Roy
et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal approuve divers travaux pour le renforcement à la structure des chevrons et seront exécutés par construction Gides April inc.

Coût : 3 136.22\$ plus taxes

2. FONDATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE / RÉPARATION D'URGENCE

16-179

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Pierre Gosselin
et résolu unanimement :

QUE le Conseil mandate le service de génie de la MRC de La Mitis pour la planification d'une réparation d'urgence de fissures afin d'imperméabilisé une partie avant à la fondation du centre communautaire.

3. ACHAT D'AMPLIFICATEUR CELLULAIRE

16-180

Il est proposé par monsieur Pierre Gosselin,
appuyé par monsieur Bruno Roy
et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de deux (2) amplificateurs cellulaire pour véhicules chez TÉLÉ COMMUNICATIONS DE L'EST.

Coût : 427.95\$ chaque

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

RÈGLEMENT 207 SUR LES NUISANCES PUBLIQUES

16-181

Il est proposé par monsieur Pierre Gosselin,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal étudiera la possibilité d'assouplir le règlement numéro 207 sur les nuisances publiques afin que les citoyens se sentent moins lésés.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

16-182 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Pierre Gosselin
et unanimement résolu de lever la séance à 20h32.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....
Josette BOUILLON, dg et sec.-trés.

Note : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.